



Partenariat: responsabilité de l'entreprise

Par **as2531**, le **09/03/2009** à **15:47**

Bonjour a tous

Je me suis engagée en tant que représentante auprès d'une société de téléphonie.

Celle ci, lors de la signature du contrat nous indique comment progresser c'est a dire par le biais de partenaire.

Or j'ai eu des soucis avec ce partenaire qui ne veut rien entendre et la société pour laquelle je suis représentante veut se dégagée de toute responsabilité en justifiant que depuis peu elle est en mauvais terme avec ce partenaire.

Et de plus elle m'indique qu'elle ne peut rien faire car ce n'est qu'un partenariat.

Etant donné que c'est elle qui a choisit ce partenaire, n'a telle pas sa part de responsabilité et si oui jusqu'à quel point ???merci

Pour infos : sans ce partenaire il est difficile de pouvoir progresser et au moins rentabiliser la somme de départ.

Un grand merci pour toutes vos reponses!